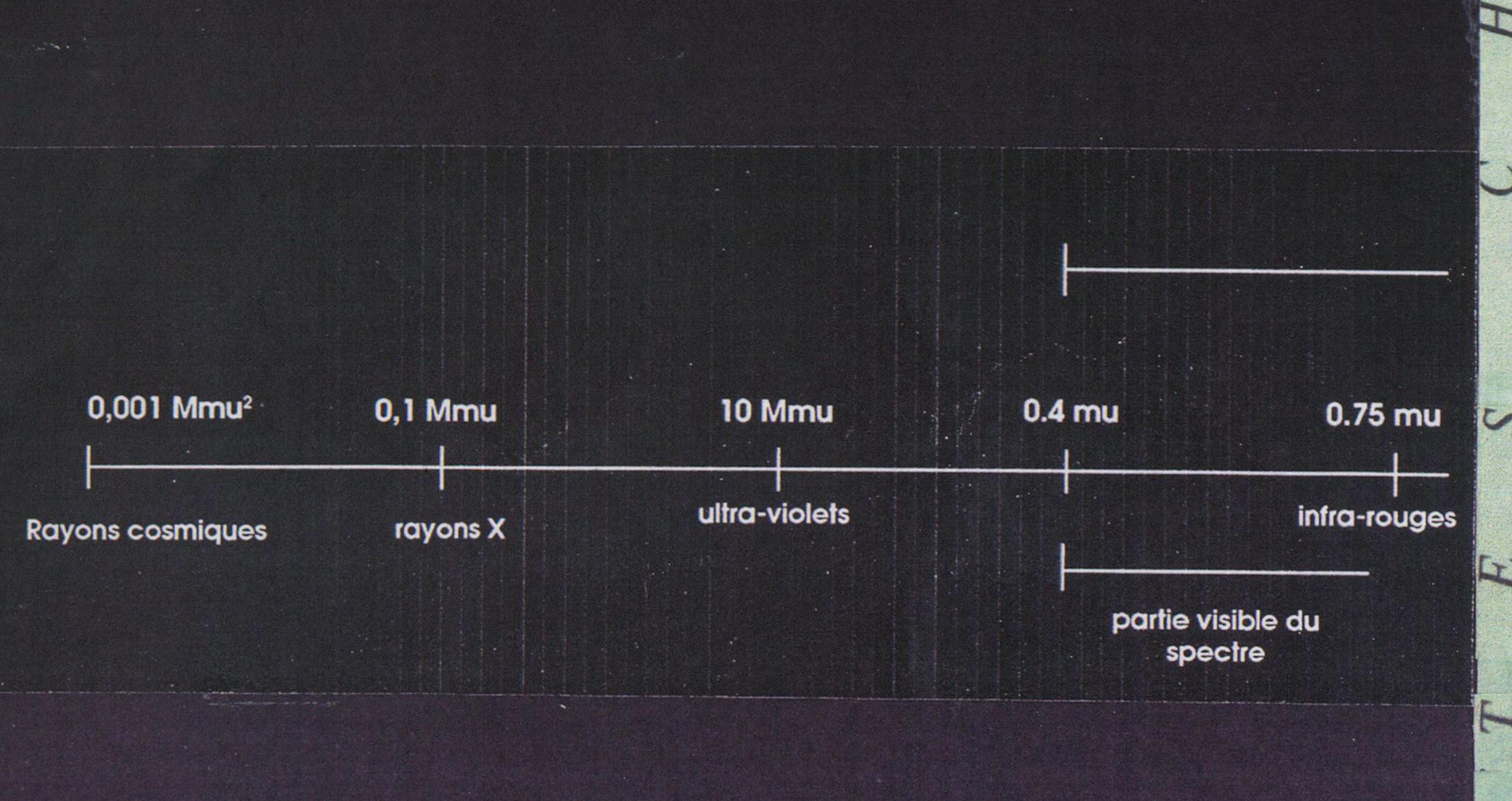
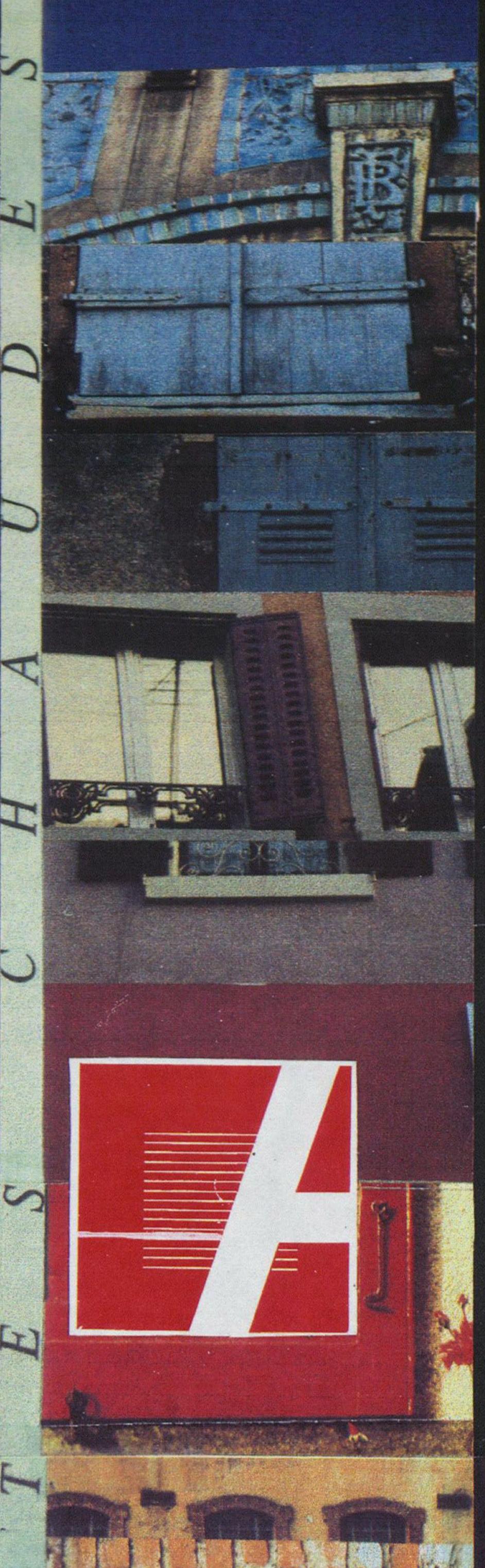
OPERATIONS FACADES...





OPÉRATION FACADES, OPÉRATION COULEUR

Campage incitative, Conseil couleur... Voici un peu plus d'un an, nous venions frapper à votre porte pleins d'énergie, d'envies colorées pour vos centre-villes. Déjà, quelques communes avaient franchi le pas suite à l'exemple de Montbéliard. Le DUPM avait décidé de ne plus faire grise mine.

Mais pourquoi utiliser la couleur? Quel est son rôle dans la vie de tous les jours? Qu'apporte-t-elle?

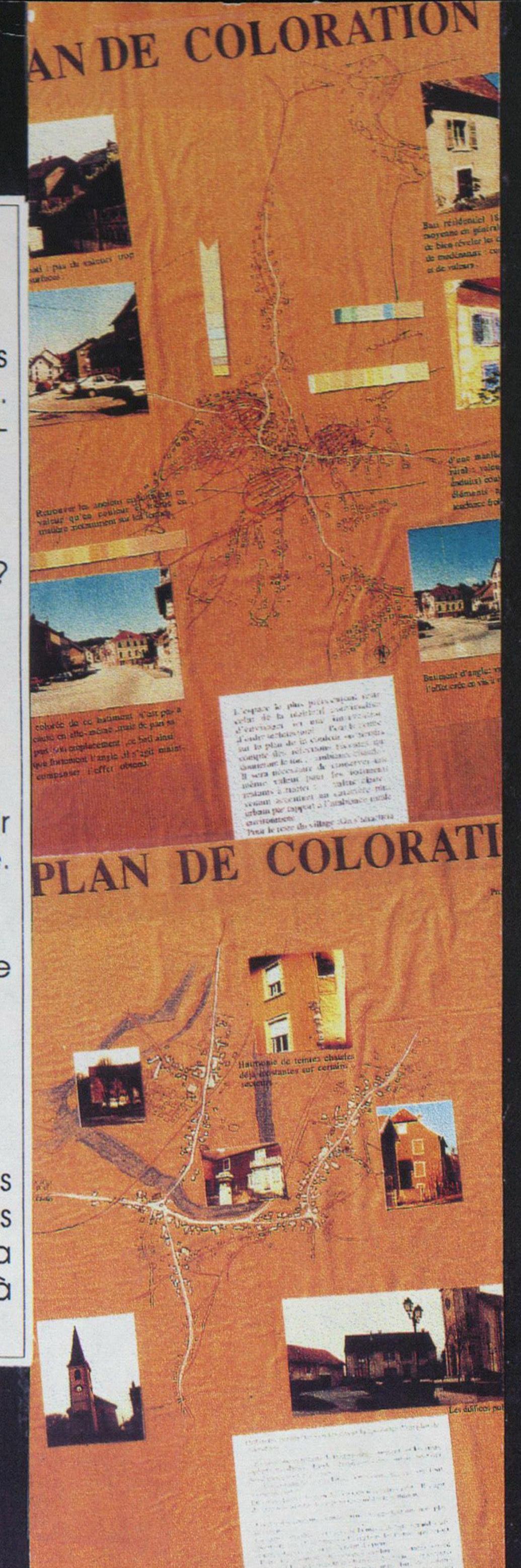
Est-ce une mode?

Une opération de ravalement, ce n'est pas seulement donner l'envie d'entretenir son patrimoine mais c'est aussi participer au renouveau de chaque commune.

La couleur n'est que le médium d'un autre message. Elle possède le pouvoir de séduction.

Où en est-on de ce pari?

Voici quelques chiffres et quelques réflexions sur les actions en cours qui vont vous permettre de juger. Un petit fascicule, en deux parties : la première, pour vous expliquer notre façon de travailler et de concevoir un projet chromatique ; la deuxième, pour vous montrer qu'en moins d'un an nous pensons n'avoir pas à rougir des premiers résultats. C'est prometteur.



AGENCE D'URBANISME
ET DE DEVELOPPEMENT
du Pays de Montbéliard

No Inventaire: 11/15
Cote: AACO13

PENSER LE BATI EN COULEUR

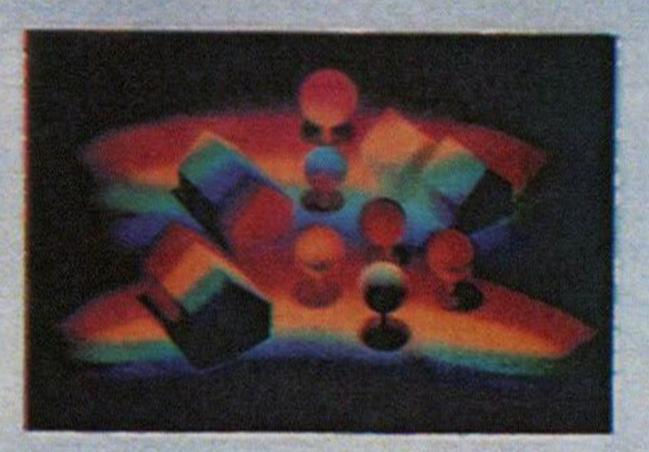
. Dans la construction, la couleur vient embellir, rendre élégant, signifier les espaces, intégrer le bâti à son environnement, marquer les lieux, faire ressortir le patrimoine architectural, rendre homogène des ensembles, donner une identité aux lieux, ...

«Le volume extérieur d'une architecture, son poids sensible, sa distance peuvent être diminués ou augmentés suivant les couleurs adoptées. (...) La couleur est un puissant moyen d'action, elle peut détruire un mur, elle peut l'orner, elle peut le faire reculer ou avancer, elle crée un nouvel espace.»

LES FONCTIONS DE LA PEINTURE, Fernand LÉGER



LALUMBER



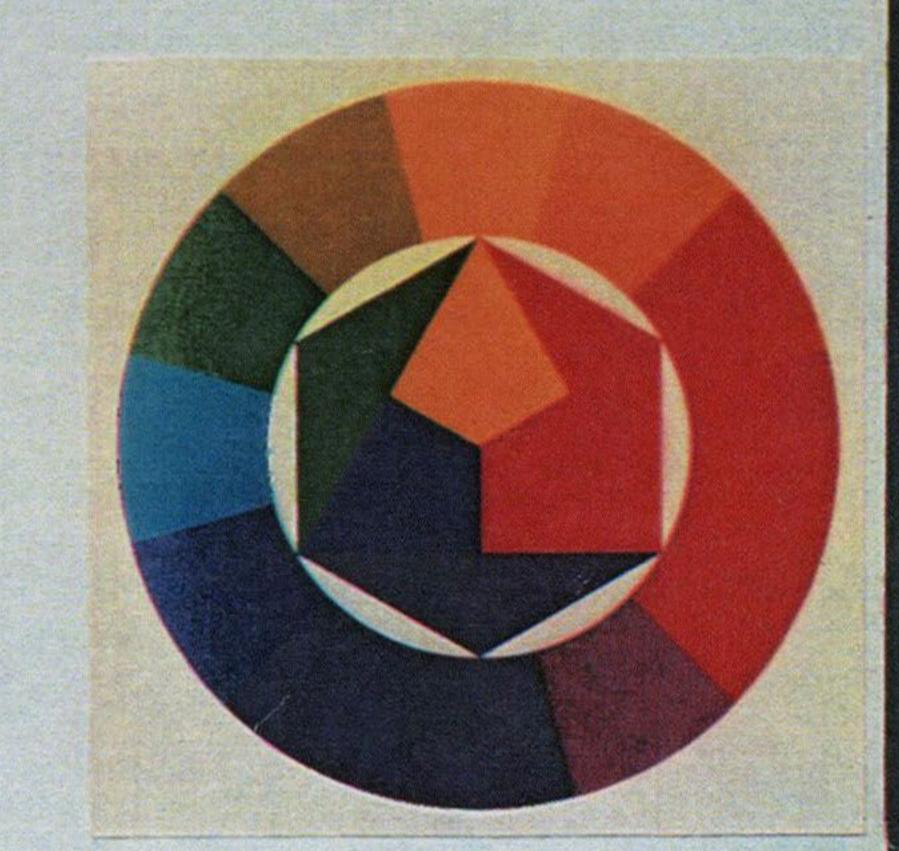
0,001 Mm.	0,1 Mmu	10 Namu 0,4 mu	0.75 mu	9,3 mm 3000x	M
				_+	
rayons couniques	rayons X	ultra-violets violble	infra-rou	ges ondes radio	ma-millième de mislimètre

Tracé du spectre montrant l'infinité de radiations dont on ne perçoit visuellement qu'une partie.

«Trois siècles après l'expérience de Newton, il est toujours fascinant de décomposer un faisceau de lumière blanche à l'aide d'un prisme triangulaire. On obtient alors, les couleurs de l'arc en ciel, fixées arbitrairement au nombre de sept : ronge, orange, jaune, vert, bleu indigo, violet.

Les ondes lumineuses étant incolores, ce que l'on voit, c'est la lumière réfléchie sur les objets. Un corps paraît rouge parce que, en fonction de sa composition moléculaire, il absorbe tout le rayonnement lumineux à l'exception du rouge qu'il réfléchit, il nous paraît blanc lorsqu'il diffuse toutes les radiations qu'il reçoit, et noir lorsqu'il les absorbe intégralement.»

Jean Philippe LENCLOS in «Les Couleurs de la Franc



Les objets exposés à la lumière reçoivent les radiations, les reflétent, les absorbent ou en sont transpercées. Plus une matière réfléchit la lumière, plus elle est proche de la couleur blanche.

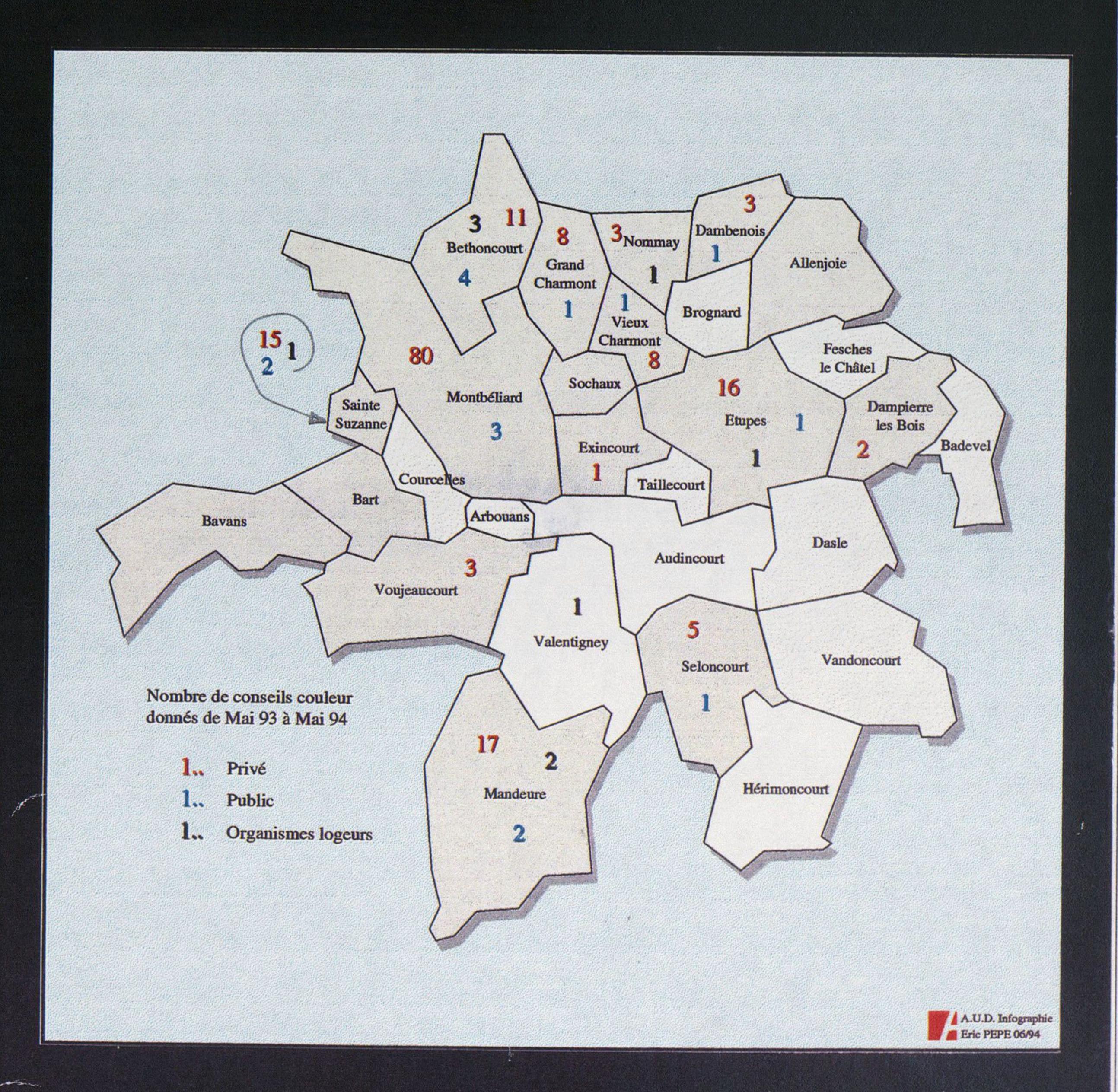
Plus une matiere absorbe la lumière plus elle est proche de la couleur noire.

On peut ainsi comprendre que des matières sombres chauffent par rapport a des matières blanches.

BILAN DES ACTIONS sur le DUPM de Mai 1993 à Mai 1994



"La coüleur comme révélateur"



NOMBRES DE CONSEILS COU-LEURS DONNÉS DE MAI 1993 / MAI 1994

193 conseils donnés sur l'ensemble du DUPM :

- 80 conseils à Montbéliard
- -113 sur les 13 autres communes du DUPM

dont 16 conseils donnés sur des édifices publics : quelques exemples :

- . Temple de Grand-Charmont,
- . Temple de Vieux-Charmont,
- . Mairie d'Etupes,
- Ecole Jules Ferry à Bethoncourt, etc...

1 MF de subventions engagés sur l'ensemble du DUPM.

COMMUNES AYANT DÉLIBÉRÉ EN 93/94 RÉSUMÉ DES MODALITÉS DE SUBVENTIONNEMENT

- MONTBELIARD

(date de délibération 1987 puis 1990)

- GRAND-CHARMONT

(date de délibération OCT. 93) (durée de l'opération : 01.94-01.96)

- AUDINCOURT

(opération en cours depuis 2 ans)

- MANDEURE (NOV. 93) (reconductible année/année)
- VALENTIGNEY
- BETHONCOURT (reconductible année/année) (91-93)
- SAINTE-SUZANNE (06.93)

- 15 % TTC du montant des travaux
- Plafond à 400 F/m² TTC
- Intégralité de l'ensemble subventionné
- Obligation de traiter l'ensemble
- 20 % TTC du montant des travaux
- Plafond à 8 000 F/subvention (maxi montant travaux : 40 000 F TTC)
- Intégralité de l'immeuble subventionné
- Faces visibles souhaitées
- 25 %TTC du montant des travaux (Subvention répartie : 12,5% Ville et 12,5% Région)
- Montant travaux plafonné à 30 000 ou 40 000 F si qualité architecturale reconnue
- Subvention maxi: 10 000 F
- Intégralité subventionnée (pas d'obligation de traiter l'ensemble)
- 20 F/m². Pas de plafond
- Intégralité subventionnée et obligation pour avoir la subvention
- 20 % du montant des travaux
- Plafond 250 F/m² et 300 m² maxi subventionné
- 20 % du montant des travaux
- Maxi passé de 6 400 F à 10 000 F en 1994
- Façades visibles de la rue obligatoire
- Intégralité subventionnée si fait
- Périmètre habitat ancien et date de construction de + de 30 ans
- 25 % du montant des travaux
- 2 plafonds suivant surfaces et montant travaux 300 m² : de 5 000 F à 10 000 F 3000 m² : de 7 500 F à 15 000 F
- Intégralité façade exigée



Wash-B. Références/couleurs

449 jane Vahille

- SELONCOURT (délibération du 24.01.94) an/an.

- SOCHAUX (depuis 89 durée indéterminée)

- HERIMONCOURT (juillet 93)

- ETUPES (délibération de décembre 1993)

- NOMMAY (délibération du 04-02-1994)

- EXINCOURT (délibération du 23-03-1994)

VOUJEAUCOURT (04.94)

- 20 % du montant des travaux

- Plafond 10 000 de subvention si reprise de la clôture + façade

- 7 000 si façade seule. Règlement particulier pour les bâtiments collectifs (avec périmètre évolutif)

-41,50 F/m² de façade vide

- Sans plafond

- Obligation de traitement façade avant et 2 côtés (subvention possible si intégralité traitée)

- 10 F/m²

- Plafond à 3 000 F de subvention

- Intégralité des façades obligatoires

- couleurs imposées pour le secteur subventionne, pas sur le reste de la commune

- périmètre : l'ensemble de la commune

- 20 % du montant des travaux

- Plafond à 15 000 si intervention d'une entrep.

7 500 F si subvention réhabilitation

- 3 périmètres d'intervention : notion de priorité + critères relatifs de recevabilité

- 25 % du montant des travaux

- Plafond suivant surface et nature travaux : 200 m²: 5000 F à 10 000 F 200 m²: 7000 Fà 15000 F

- Façades visibles de la rue subventionnables

- périmètre axe de traversée

- proposition: 25 % du montant des travaux

- Plafond à 5 000 F de subvention, 7 500 F si crépis

- périmètre : le centre ancien restreint.

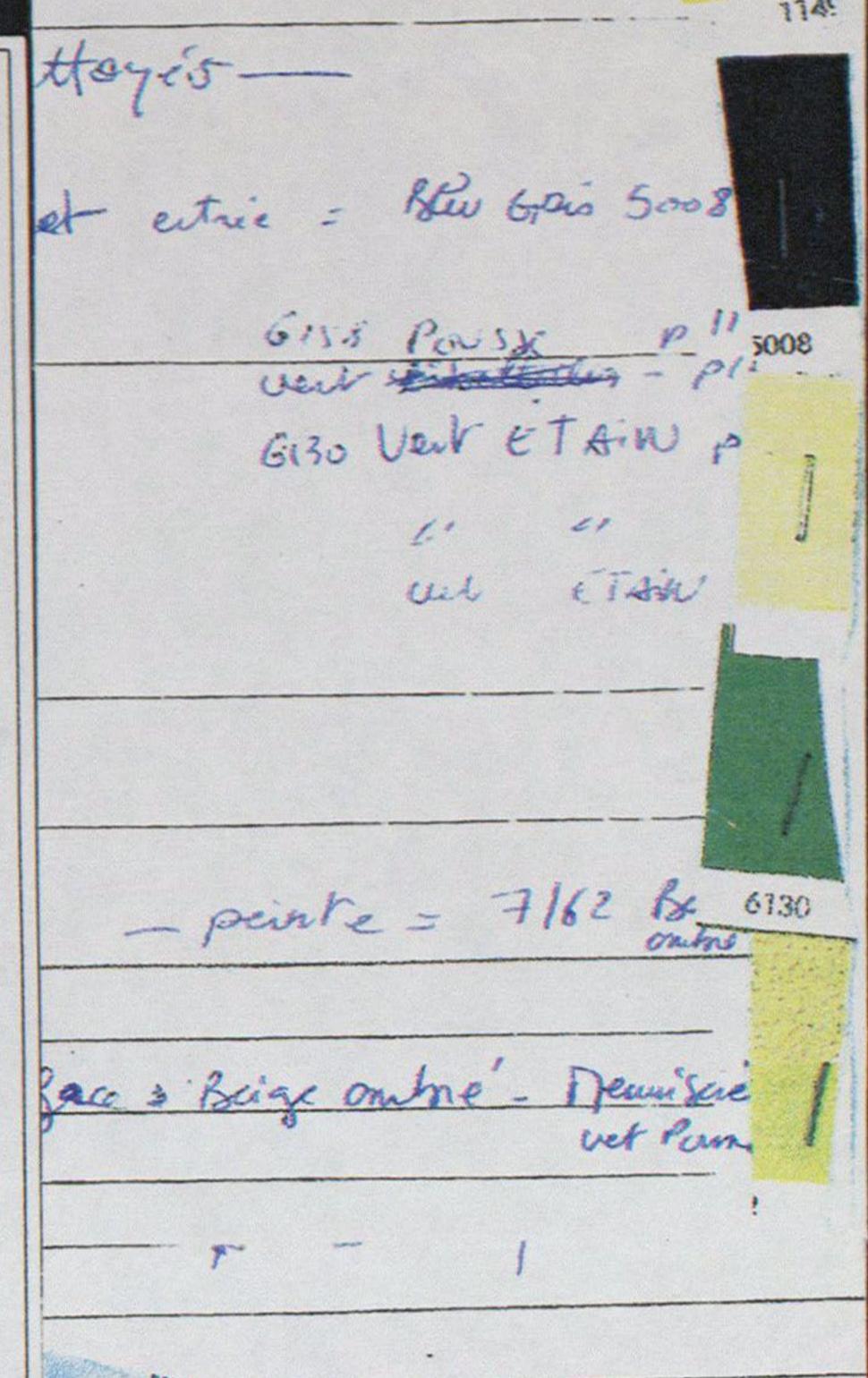
- subvention: 20 % du montant des travaux HT

- plafond à 7 000 F de subvention

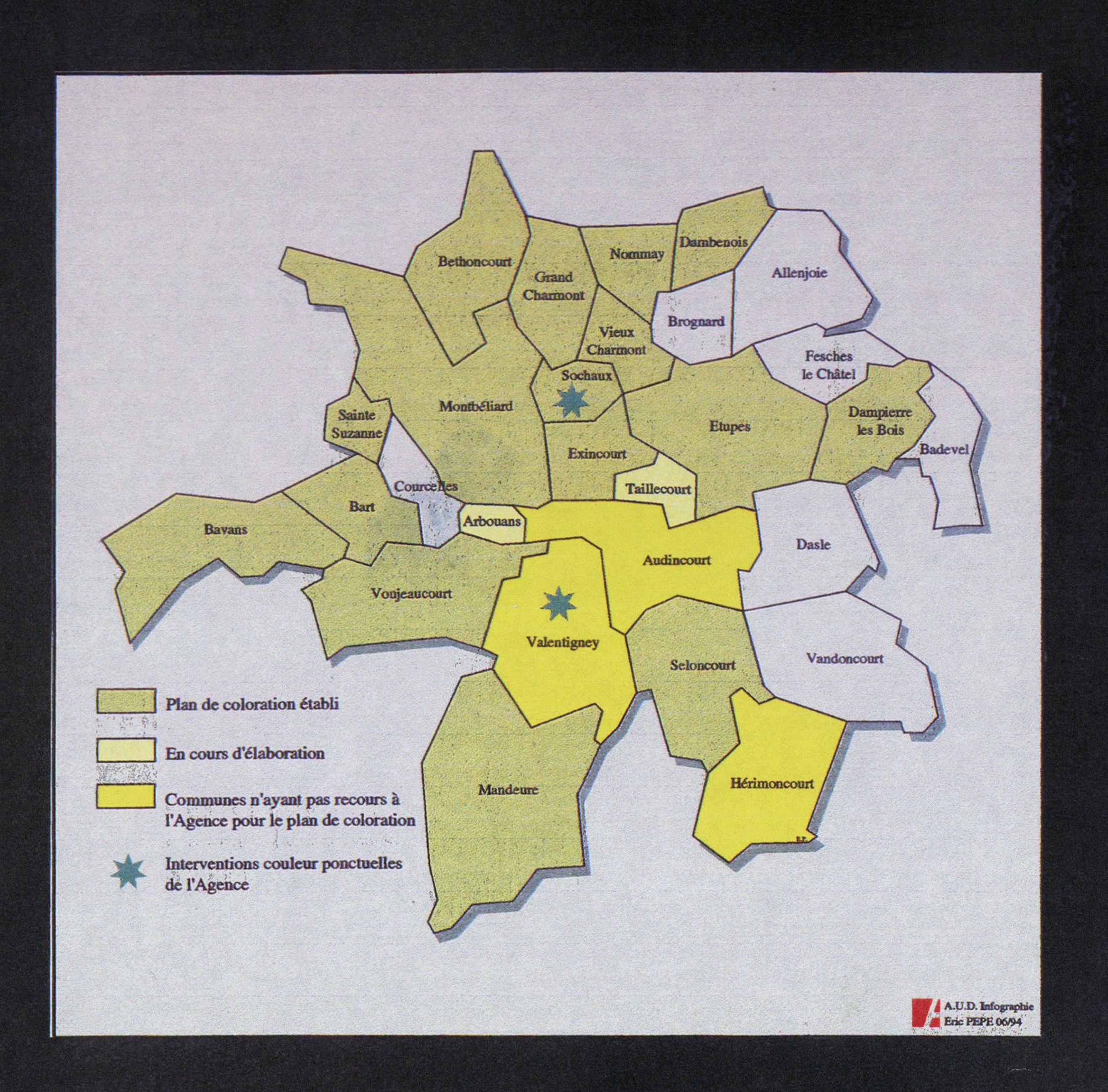
- toutes les façades (sauf intérieures) obligatoires

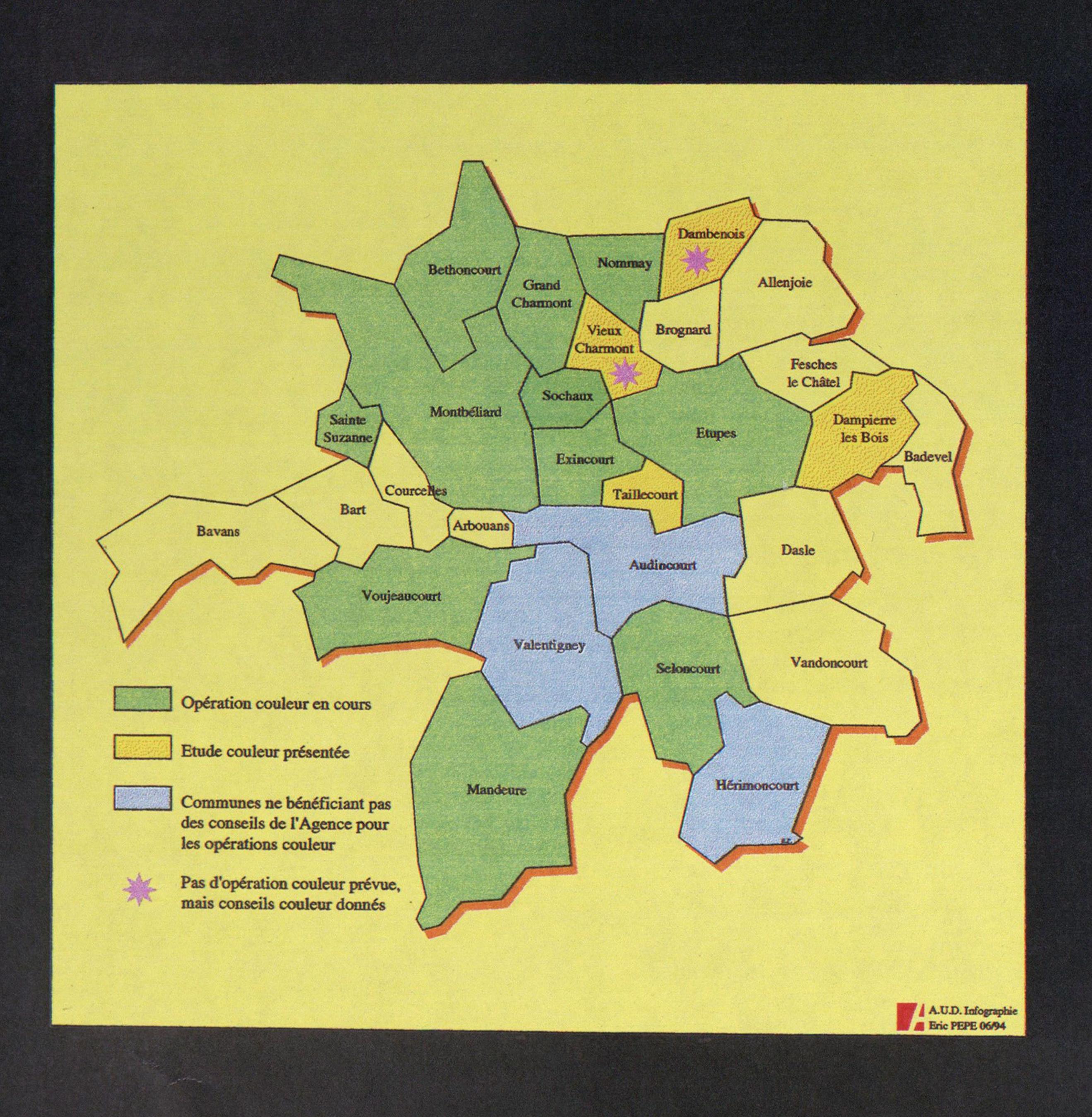
- versement suivant date de dépôt

- pas de périmètre.

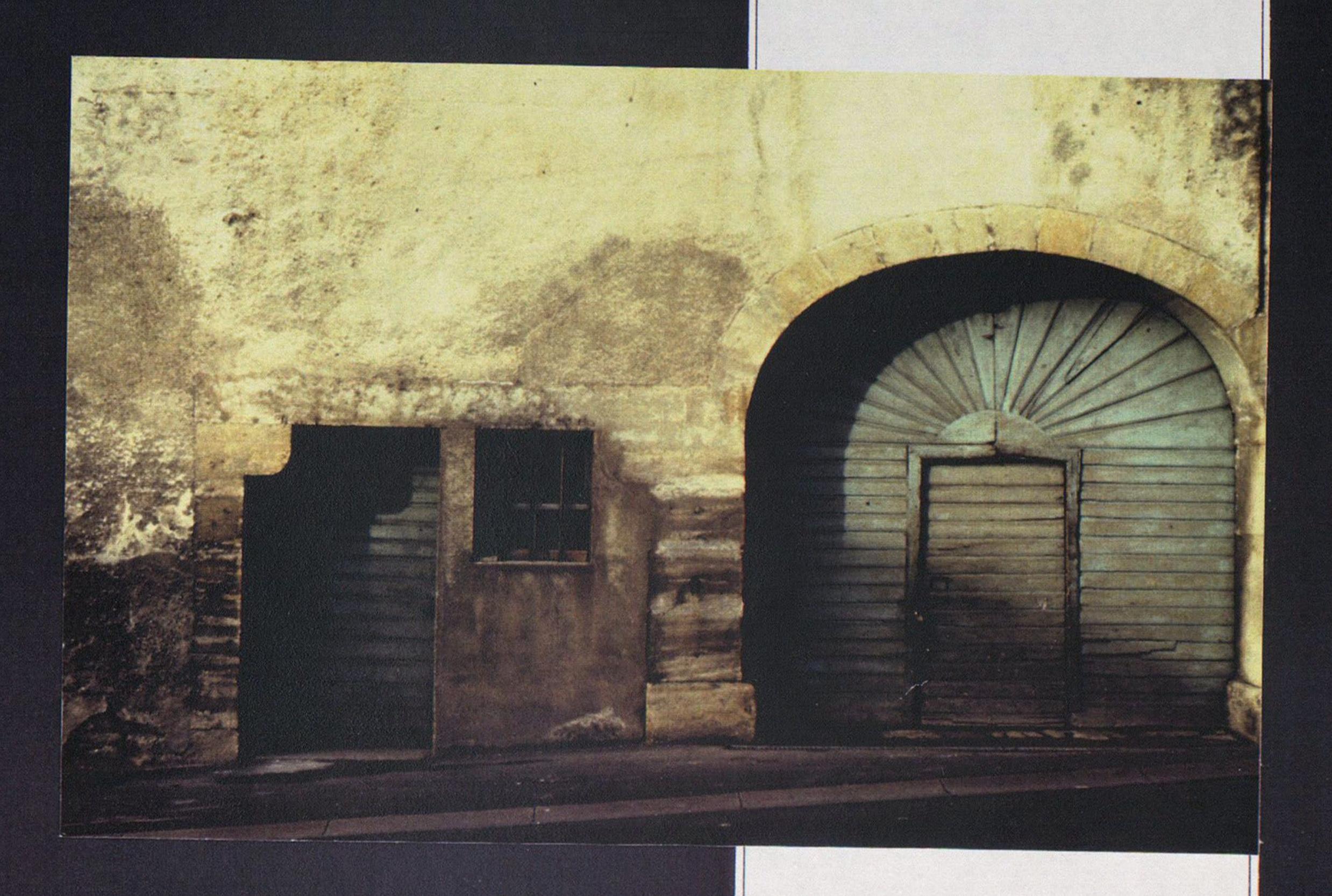








L'ETAT DES LIEUX DE COLORATION DES FACADES AUJOURD'HUI



"Un Patrimoine qu'il devient urgent de révéler"



MONTBELIARD

La première campagne de ravalement remonte à 1987, en mars 1994, la 5ème campagne de ravalement à été lancée. (une campagne = environ 100 immeubles).

Le ravalement est rendu obligatoire par arrêté municipal depuis 1990, sur certains secteurs de la ville :

Partie du centre-ville, les campagnes concernent maintenant le pourtour du centre historique.

1 permanence hebdomadaire est en place.

Plus de 250 ravalements ont été réalisés depuis 90, plus de 380 depuis 1987.

Un petit guide du ravalement a été édité en Février. 94. Il permet aux habitants d'être informés sur les démarches et opportunités de financement.



SAINTE-SUZANNE

L'étude d'urbanisme menée sur la commune a enclenché une réflexion sur les facades. La ville a pris une délibération prescrivant un périmètre et l'octroi de subvention en juin 1993. Une permanence est assurée par l'Agence. La mairie donne l'exemple en intervenant sur son propre patrimoine.

BETHONCOURT

Déjà engagéedans une campagne de ravalement de facades, Bethoncourt a souhaité bénéficier des conseils de l'Agence. Un plan de coloration, a été établi, il permet de structurer de façon plus efficace l'action de la municipalité. Celle-ci a modifié son règlement, son périmètre, et a rendu le conseil couleur obligatoire pour l'obtention de la subvention. Des études particulières sur le bâtiment des Services Techniques et le temple complèteront les projets de la place de la République. Pour la rentrée 94/95, l'école Jules Ferry accueillera les enfants avec une nouvelle parure.



VIEUX-CHARMONT DAMBENOIS

L'agence intervient à la demande de ces communes pour des conseils ponctuels, notamment sur les bâtiments publics.

Cependant ces communes n'ont pas prescrit de campagne de ravalement



GRAND-CHARMONT

L'étude couleurs'est déroulée avec l'aménagement de la rue principale de Grand-Charmont. La réfection du Temple ainsi que la réhabilitation d'immeubles (en OPAH) a permis d'accélérer le démarrage de l'opération.

La commune décide dans un souci de qualité de rendre le conseil couleur obligatoire pourl'octroi d'une subvention.

Ce conseil ne se limite pas au périmètre de l'opération et peut être donné sur l'ensemble de la commune.

NOMMAY

Les conseils couleurs se mettent en place. La traversée de Nommay est une des entrées du District. La réhabilitation d'une ancienne ferme au coeur du village est en cours : peut-être aura-t-elle un rôle incitatif pour les propriétaires.



EXINCOURT

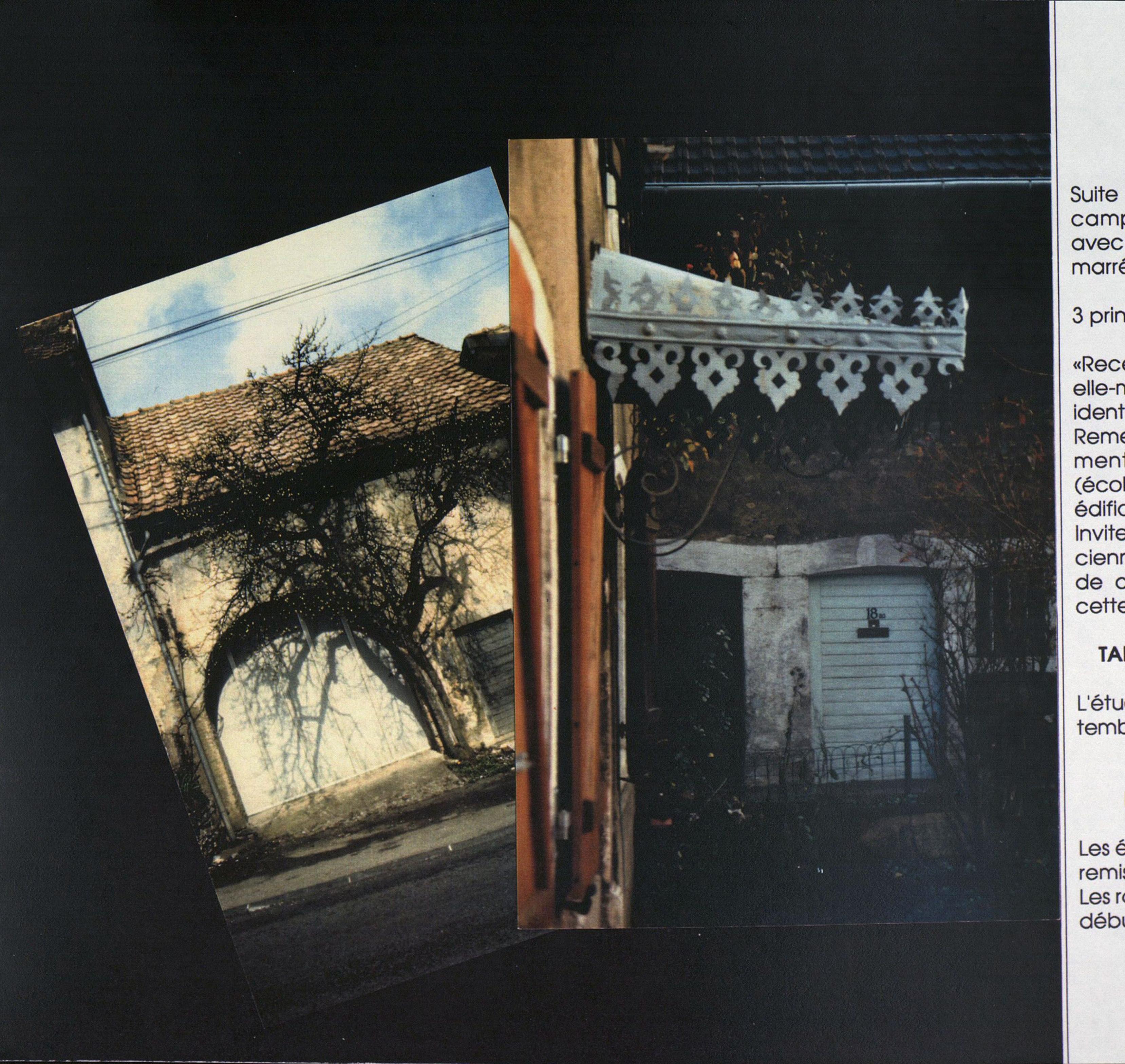
lci la couleur part à la reconquête d'un patrimoine noyé et neutralisé.

Où est le centre ? Où commencent les limites de la commune ? Autant de questions auxquelles la couleur peut apporter non pas la seule réponse, mais une lecture plus efficace des différentes périodes.

ETUPES

Etupes a commencé son action par des interventions ponctuelles lourdes : immeubles de la Montagne, Mairie.

Depuis, la réflexion a mûri. 1994 voit le lancement effectif de l'opération : déjà plus de 16 conseils en 3 permanences.



VOUJEAUCOURT

Suite à l'étude couleur, une campagne de ravalement avec subventionnement a démarré.

3 principes sont déterminés :

«Recentrer» la commune sur elle-même et lui rendre une identité plus forte.

Remettre en valeur des bâtiments publics inte ressants
(écoles - temples - église), et
édifices à caractère rural.
Inviter à nouveau à visiter l'ancienne rue du centre. Un plan
de coloration spécifique sur
cette rue est envisagé.

TAILLECOURT- ARBOUANS

L'étude sera réalisée pour septembre-octobre.

BART - BAVANS -DAMPIERRE-LES-BOIS

Les études ont été publiées et remises à la commune.
Les ravalements en sont à leur début.



Depuis 1 an et demi, 16 études couleur ont été rendues.

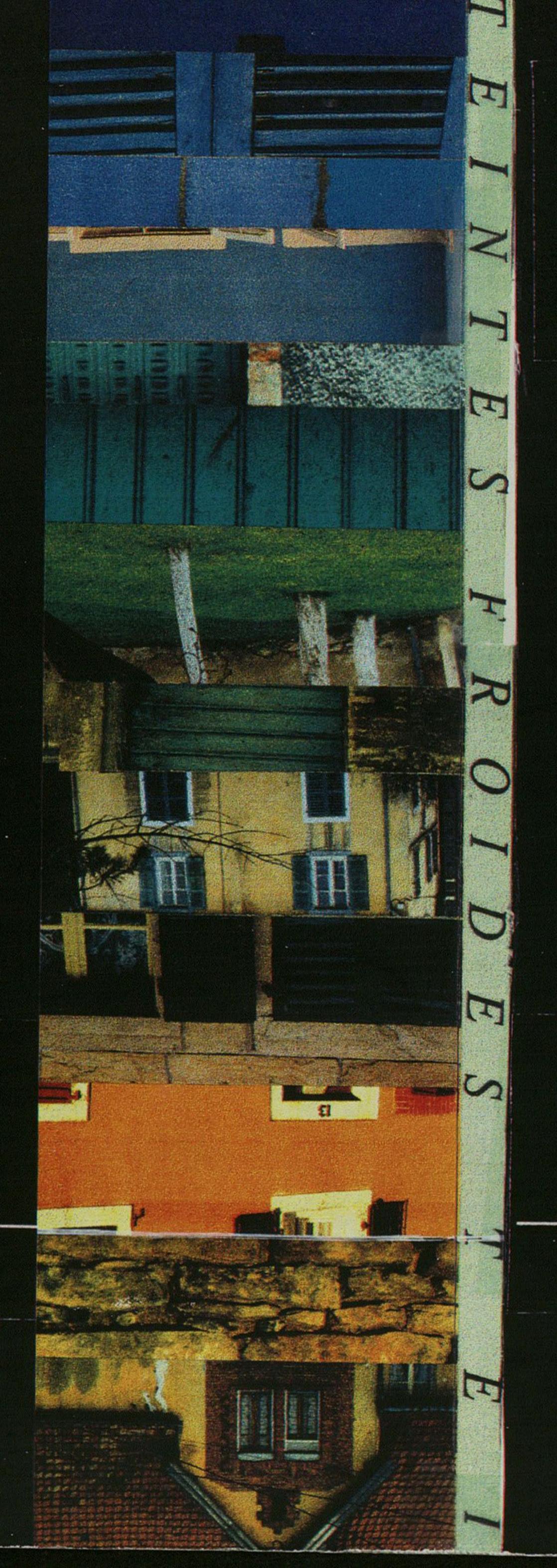
- 16 études couleur ont été réalisées pour les communes.
- 14 communes ont mis en place un dispositif de subvention.

L'Agence s'attachera à ce que la couleur redonne une personnalité à chaque ville tout en affirmant l'identité commune portée par le Pays de Montbéliard.

«Au même titre que l'échelle et la proportion des volumes, la couleur de la construction participe intrinsèquement à la qualité du paysage.

La couleur de l'architecture est donc un phénomène ayant une réalité propre de par la nature des matériaux employés pour la construction, mais elle doit être considérée comme liée aux éléments du paysage global dont elle est partie intégrante.»

La Couleur dans le Paysage LENCLOS



SUR LE DUPM - MAI 93 - MAI 94

Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Montbéliard

4, Cour du Château - BP 407 - 25208 Montbéliard Cedex - Tél. 81 94 52 13 - Télécopie 81 95 46 23